



Union des Habitants du CentreVille
3, passage du Palais 38000 GRENOBLE
uhcv.grenoble@gmail.com

Monsieur Eric PIOLLE
Maire de Grenoble
11, bd Jean Pain
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 1^{er} octobre 2016

Monsieur le Maire,

Vous avez, début juin, édicté un arrêté municipal interdisant à partir de 13 h la consommation d'alcool dans certaines zones du centre-ville, et nous vous en sommes reconnaissants.

Ce passage à 13 h - au lieu de 18 h dans les mois qui précédaient - a nettement amélioré la situation sur le terrain ; cependant : globalement, car hélas le problème persiste en plusieurs point chauds bien connus, ainsi que les nuisances qui en découlent (bruit, insalubrité, insécurité)

C'est pourquoi nous venons vous demander de prolonger l'arrêté au moins avec les mêmes horaires, comme cela se fait dans d'autres villes. C'est plus que nécessaire, c'est indispensable.

La période de novembre à mai passée a, en effet, clairement prouvé qu'une interdiction à partir de 18 h est beaucoup trop tardive. Cela nous avait conduits l'hiver dernier à devoir vous écrire une fois de plus pour vous signaler la forte reprise du problème tous azimuts, avec son cortège de nuisances pour les habitants et usagers du centre-ville, ainsi que les conséquences de l'abus d'alcool sur la santé d'une population composée d'une grande majorité de jeunes.

Dans le même courrier nous vous avons signalé l'impuissance de la Police Municipale avant 18 h ainsi que ses difficultés d'interpellation dans un contexte où l'abus d'alcool est déjà installé depuis des heures : allongement du temps (donc du coût) d'intervention, temps pendant lequel les policiers semblent en manque d'autorité mais sont aussi immobilisés sans pouvoir intervenir ailleurs.

Nous vous demandons en outre que la Police Municipale effectue des contrôles plusieurs fois par jour sur les point chauds, et non seulement lorsque les riverains excédés téléphonent pour demander et redemander une intervention, ou - pire- cessent de le faire de guerre lasse.

Ces points chauds - qui varient selon les périodes - sont actuellement : le Jardin de Ville et la rue Montorge, l'avenue Alsace Lorraine et la rue d'Alsace, la Grande Rue.

Etant persuadés que vous comprendrez le bien-fondé de notre demande, nous vous assurons, Monsieur le Maire de notre haute considération.

Le Conseil d'Administration